

Pouvoir Politique et droit constitutionnel.

I) Repère : Le pouvoir politique en question.

- A) La permanence des phénomènes d'autorité.
- B) La spécificité du pouvoir politique.

II) Magie et politique.

- A) « L'univers politique est un univers peuplé de 2 milieux ».
- B) L'univers politique est un univers ritualisé peuplé de mythes.

III) Droit et pouvoir politique.

- A) La présentation du droit.
- B) L'organisation du droit.
- C) La spécificité du droit constitutionnel.

Pouvoir Politique et droit constitutionnel.

On retrouve quasi toujours la question de pouvoir dans les cours de droit constitutionnel, on s'interroge sur le sens du mot "pouvoir".

2 pistes peuvent être emprunter pour cerner le terme "pouvoir politique."

- la plupart des spécialistes estiment que la notion de pouvoir et la question politique sont synonyme c'est à dire question du pouvoir = champ politique. Pouvoir politique étroitement mêlé à la société dans laquelle est encre et sur laquelle il agit. Plus important que c'est de lui que procède les institutions et règles générales qui s'appliquent aux individus.

-remarque q le pouvoir politique fait souvent objet de critiques, souvent abordé sous un angle négatif, considéré parfois comme destructeur, suscite la passion (négatif : gens courent après le pouvoir) => pouvoir pas toujours positif. Mais pouvoir permet aussi d'éviter le désordre; sans pouvoir le risque est grand (anarchie).

I) Repère : le pouvoir politique en question.

Pouvoir politique ??? Existe t-il une spécificité au pouvoir politique par rapport à d'autres phénomènes d'autorité?

A) La permanence des phénomènes d'autorité.

Pouvoir = phénomène d'un gd classicisme commun qu'on rencontre dans nombreux endroits (famille, entreprise, écoles, églises mais aussi dans les communautés délinquantes). Plus globalement, pouvoir financier, économique, presse, intellectuel).

Phénomènes autorité présentent des réalités multiples qui impliquent tous une relation qui repose sur le commandement et l'obéissance c'est à dire pouvoir exprime souvent une dimension contraignante. De même, fait appel à un sentiment de confiance.

Px aborder la question du pouvoir de 2 manières:

-comme objet, essence : on met l'accent sur le fait qu'il existe une nature abstraite, toujours semblable à elle-même du pouvoir. Ainsi, pouvoir se présentera sous forme d'une entité que les individus possèdent comme force.

-comme relation: (+ dynamique): pouvoir surtout aborder sous angle relationnel. Pouvoir consistera alors dans une action s'exerçant sur quelqu'un ou quelque chose. Pouvoir est alors = puissance, conforme aux valeurs du groupe et conforme à un système de normes.

La relation d'autorité émane d'un pouvoir institutionnalisé disposant du monopole de la contrainte légitime.

Relation d'autorité permet de finaliser, d'organiser le fonctionnement de la société'.

Pour Weber (1864 - 1920), pouvoir consiste dans la capacité pour individu A d'obtenir d'un autre individu B un comportement que celui-ci n'aurait pas accepté spontanément et qui s'avère conforme à la volonté de A => la relation d'autorité passe par acceptation de B exercé par A.

Beaucoup d'individus acceptent l'exercice d'autorité en raison de l'éventualité d'une sanction qui va maintenir les membres d'un groupe dans la voie de l'obéissance (accepté ou subit).

Inconvénient: définition restrictive : activité politique fait pas toujours appel à la contrainte (élection, débat parlementaire... n'encourage pas à la violence physique)

Pouvoir px également passer par phénomène qui fait appel à la confiance. Pour q le pouvoir puisse se maintenir, faut aussi qu'il soit perçu comme légitime, doit avoir le soutien de l'opinion publique.

Phénomène autorité existe dans toutes les sociétés (primitive et évolué), elles seront toujours dirigées par un pouvoir qui prendra en charge l'intérêt commun du groupe ms présentera pas forcément la même forme.

-Dans sa forme la plus simple, le pouvoir peut s'incarner dans un chef, c'est à dire dans un homme considéré comme plus fort, plus habile, plus sage... Dans tous les cas, l'homme devra son pouvoir à sa propre valeur. Mais situation délicate car exercice du pouvoir sera toujours à la merci d'une rivalité entre homme.

-C'est pourquoi, dans sa forme politique plus évolué, les hommes vont imaginer un support différent du pouvoir qui est indépendant de la personnalité des gouvernants : l'Etat.

Pourquoi cet intérêt du pouvoir ? : société ne se constitue pas sans ordre, sans discipline => activité individuelle et les manquements envers la communauté sont sanctionnés => liberté indissociable de la notion d'ordre et c'est le pouvoir qui va conditionner l'exercice de cet ordre => pour maintenir ordre, pouvoir se justifiera y compris dans l'exercice de la violence c'est à dire quand la violence est légitime, elle préserve l'ordre.

B) La spécificité du pouvoir politique.

Pouvoir politique = exercice du pouvoir dans société', cité => fonction cité : devenir support exercice pouvoir pol.

Définition pouvoir politique : pouvoir d'impulsion, de décision, de coordination appartenant aux gouvernants.

Pouvoir leur permet de déterminer et de conduire politique de la nation avec ce q cela implique d'ordre, suppose des conséquences interne (État) et internationales.

Comme autre phénomène d'autorité, pouvoir politique fait appel à confiance des gouvernés et confère aux gouvernants les moyens de contraindre.

Pour Weber, sera "politique" : groupe domination dont ordres st exécutés sur territoire donné par org admin qui dispose de menaces et recours à violence physique => gouvernants vont disposer de l'autorité qui s'appliquera à ensemble territoire. Autorité sous différents objets (eco, social, L, éducatif...) dès lors q pouvoir politique estime qu'il s'agit de domaine légitime, il se fixera la réalisation du droit comme but.

Pouvoir s'exerce dans cadre de l'état qui est dans siège de l'autorité pol. Gouvernants apparaîtront comme dépositaires de l'autorité étatique, ici institutionnalisé; verra dissociation entre pouvoir et celui qui l'exerce.

II) Magie et politique.

Pouvoir politique = phénomène social qui présente nature complexe car fait place à phénomène sacralisation et ritualisation. Semble q univers politique se présente souvent comme univers irrationnel dans lequel tout ne tiens q par magie.

A) "L'univers politique est un univers irrationnel peuplé de 2 milieux".

Ref au divin déjà dans Contrat Social (Rousseau) qui avait constaté q'il faudrait Dieux pour donner lois aux hommes.

De nos jours, beaucoup hommes politiques par comportement, discours, pratiques ont tendance à se situer au-dessus de la condition humaine.

Homme politique = -celui qui apparaît aux yeux du public comme quelqu'un qui dispose d'aptitudes réputées exceptionnelles, d'un don, de facilité, pour résoudre situations qui exigent savoir pointu ; savoir q tout le monde ne possède pas ; (pas facile de résoudre le chômage, l'inflation...)

- celui qui a reçu une formation lui permettant de résoudre les problèmes. Le plus souvent celui qui a le sens de l'intérêt général et formation adéquate dispensé dans une école (ENA).

-celui qui est doté d'une aura, d'une qualité exceptionnelle qui peuvent influence.

Univers politique = irrationnelle. 3 raisons:

-espace politique : apparaît progressivement dans tps comme espace spectacle (cf: Jean Lecanuet (1920-93) candidat à la présidentielle de 65, VGE:président de 1974 à 81) début 1965 (cf média dans politique + cinéaste Raymond Debaridon)

-espace politique = conflictuel. Remarque dans jeux politiques qui uns et autres use vocabulaire offensif quasi-militaire (combattre, rallier parti...). Même si affrontement entre hommes politique souvent pacifique, reste quand même traces dans termes employés. Pas même remarques aux femmes et aux hommes politique (pas de culotte, à poil, pas un concours de beauté...).

-espace politique = lieu symbolique car hommes politiques y font promesses (rendre monde meilleur) q civis connaissent par média qui mettent parfois accent sur aspect anecdotique du pouvoir (hommes politique dans presse people : exemple : Sarko avec femme, Royal en bikini).

Exemple des phrases dites par hommes politique :

"Vous n'avez pas le monopole du cœur" de VGE à Mitterrand en 74 lors du débat présidentiel

Édith Cresson (1934): insultes les Japonais de fourmis et les Anglais de gays (4 ministres sur 16 de Tony Blair étaient homo)

M Debré (12-96) "La force de frappe coûte moins cher que les produits de beauté"

Plus la phrase est médiatique, plus elle sera diffusée, plus elle aura d'impact sur une civis.

M Rocart (30) : quelqu'un de brillant mais confus car beaucoup d'idées dans une phrase => pas bien apprécié.

Électeurs attendent une vedette (Sarko avec Johny et Doc Gynéco).

B) L'univers politique : un univers ritualisé peuplé de mythes.

Mythe : image simplifiée et souvent illusoire que les groupes humains élabore et qui joue un rôle déterminant dans leur comportement.

Rite: ensemble des cérémonies réglées, codifiées et répétées fréquemment. Elles ont un caractère sacré ou symbolique.

Avec mythes, on a discours souvent légendaires dont on ne sait plus s'il est vrai ou faux (car s'étend sur des centaines d'années) ms auxquels il est nécessaire de croire. => discours se situant centre processus conviction, il est essentiellement q civis croit (persuadé du bien fondé) => discours présentant caractère pédagogique.

Avec rites: gestes mis en scène. Répétition et caractère spectaculaire de ces gestes qui va en signifier l'importance.

Exemple mythes et rites encombrant mémoires:

Parmi mythes : -le sauveur => histoire pleine de personnages politiques qui à un moment donné de leur vie vont incarner le sauveur de la nation (durant crises, guerre...)

ex: Général Boulanger (1837 - 1891), Pétain 1940 (France trad, rural + ancien soldat => confiance) DeGaulle (18 juin; "Moi ou le chaos" dit pendant la campagne présidentielle de 65). Tous militaires => prédisposé à être sauveur.

Mais, personnages politique incarnés sauveur sans être galonné : Antoine Pinay (1891 - 1994) : stab franc, création du nouveau franc (Plan Rueff-Pinay) 27 décembre 58.

-l'âge d'or ; Presque toutes idéologies proposent l'équivalent du paradis sur terre.

ex: nationaliste qui plaçait l'âge d'or sous les plus grands monarques (saint Louis), réactionnaires. S'imprègnent du passé.

Autres idéologies: progressistes, qui ont créé utopie (se situant dans le futur) : marxiste (mythe du grand soir).

Parmi rites : -élections (passe par convocation du corps électoral, date précise, le dimanche, tenir compte de la procédure, silence dans la salle, isoler...)

-fêtes national (fête le peuple et l'armée), 11 novembre (fête des morts et fin guerre).

Mythes et rites : 2 notions liées car mythe, pour se perpétuer à besoin d'un rappel rituel et rite pour pas tomber désuétude doit se ressourcer dans mythe.

3 fonctions:

-mythes et rites assurent la cohésion groupe ; permet affirmer l'unité de la collectivité (peux avoir excès : Totalitarisme).

-permet affirmer légitimité du pouvoir : Extériorisent le pouvoir et montrent son existence et surtout s'inscrit dans un tps long.

-incite à l'obéissance : incitent respect pouvoir dès lors q on px pas s'insurger contre pouvoir perpétuel.

=> fonctions disciplinaires

III Droit et pouvoir politique.

A) La présentation du droit.

Le pouvoir politique joue rôle fondamental dans création droit et institutions. En effet, pouvoir politique permet observation de la norme et au besoin il en sanctionnera la transgression. En d'autres termes, droit = discours de pouvoir. Constitue mode régulation social et donc participe au contrôle de l'individu.

Règle de droit : ensemble prescription générale et obligatoire émanant d'autorités habilitées.

Transgression de la norme, en principe sanctionné par tribunaux.

Ex : interdit de conduire sous influence de l'alcool. Sanctions : Amende...

Donc règle de droit possède caractère contraignant. Ainsi, personne ne px se soustraire à la règle de droit. La population doit donc respecter ce qu'on appelle l'ordonnement juridique. Si nécessaire, observation règle de droit sera assurée par force publique. Ms utilisation de la contrainte demeure exceptionnelle. En général, l'adhésion des membres de la collectivité à la règle de droit est spontanée. Individus préfèrent obéir, obtempérer. Origine de ce comportement, on trouve phénomène de croyance qui fonde légitimité.

B L'organisation du droit.

S'agissant de l'aspect du droit: parle de dualisme juridique. Remarque que l'encadrement conduite humaine présente modalité diversifiée selon qu'il s'agisse de droit privé ou de droit public.

Droit privé : droit qui s'applique aux particuliers et au rapport qu'ils nouent entre eux. Ainsi, droit civil = système d'encadrement des comportements humains dans le domaine des biens, des obligations, de la famille, des successions...

But : établir minimum de sécurité. Sécurité importante car conditionne l'exercice de la liberté.

Droit public : différent du droit privé car droit public s'applique aux rapports mettant en présence une collectivité publique et des particuliers. En opposition au droit privé, droit public présente 2 aspects fondamentaux :

-recherche intérêt général. Alors que personne privé recherche profit, personne publique va privilégier bien commun.

-doit public = inégalitaire par essence. Considère que l'intérêt général doit toujours primer intérêts privés. Par contre, droit privé est d'essence égalitaire car tous individus se trouvent sur plan juridique à égalité. Personne publique étant dotée de moyens juridiques exceptionnels pour faire triompher sa volonté sur celle des personnes privées. On dit que puissance publique est dotée de prérogatives exorbitantes du droit commun.

Droit public connaît lui aussi des subdivisions:

-droit international public qui règle les rapports entre Etats, org internationales et entre ceux ci.

-droit communautaire : issu du traité de Rome (20 mars 1957) et qui poursuit ambition de construire une union entre Etats membres et qui se substitue au droit interne.

-droit administratif : régit les relations entre les administrations et les administrés.

-droit des fi publiques : Rapport entre états et contribuable.

-droit constitutionnel qui org relations entre l'état et les citoyens.

En général, les règles de droit sont écrites. Mais à coté de ces règles, il px exister également, un droit d'origine coutumière reposant sur la tradition. Si les règles sont écrites, on dira qu'elles sont formalisées, si elles sont coutumières : non-formalisé. Un tel dispositif, ne px se concevoir sans référence à l'état de droit (= pouvoir politique au même titre que les autorités administratives où les particuliers s'engagent à respecter la règle de droit tel qu'elle est org par la constitution.

C) La spécificité du droit constitutionnel.

Après GM2, droit constitutionnel à acquis droit de cité (=fortement visible après). Caractère globalisant à été reconnu tard. Terminologie s'est fixé au XIXe, à partir de 1834: 1ere chaire droit constitutionnelle. Avant, parlé de droit politique ou droit politique constitutionnel ou de droit politique et constitutionnel. Ce qui montre qu'il y avait déjà rapport intime entre histoire naturelle pouvoir et violence légitime. Px ajouter que matière entrée tardivement dans faculté de droit, à partir de 1879. Difficulté : délimitation champs d'application du droit constitutionnel.

De nos jours, présente droit constitutionnel comme droit de la constitution. S'agit d'un droit se limitant à ensemble des institutions grâce auxquelles pouvoir s'établit, s'exerce ou se transmet dans l'état.

Droit constitutionnel = sci juridique c'est à dire que méthodes employées pour son étude sont normatives => contraire de sci politique (sci descriptive) étudiant société dans réel et repose sur mécanisme observation sociale.